

Nevers le, 20 AVR 2026

LE PRÉSIDENT

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Premier ministre,

Fin décembre 2025, les élus de la Nièvre ont reçu un courrier de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) leur annonçant la population de référence calculée pour l'année 2023.

Ces données ont suscité de nombreuses réactions parmi les élus locaux. Une enquête que nous avons menée montre qu'**un tiers des maires nivernais relèvent un écart entre les chiffres publiés et la réalité qu'ils comptabilisent quotidiennement sur leur territoire.** Dans de nombreuses communes, les équipes municipales constatent en effet une pression croissante sur le logement liée à l'arrivée de nouveaux habitants, alors même que les règles du Zéro artificialisation nette limitent les possibilités d'extension. Ces éléments témoignent d'**une dynamique d'installation bien réelle**, confirmée d'ailleurs par les analyses de l'INSEE, qui mettent en évidence un solde migratoire redevenu positif dans la Nièvre depuis 2016, après plusieurs décennies d'exode rural.

Si l'installation en résidence principale progresse dans les territoires ruraux, l'attractivité pour les résidences secondaires est encore plus marquée. Le développement du télétravail, l'essor de la bi-résidentialité ou encore la présence prolongée de populations partageant leur temps entre plusieurs lieux de vie transforment en profondeur les manières d'habiter les espaces ruraux. **Ces habitants participent pleinement à la vie locale et sollicitent les services publics, ce qui rend leur prise en compte d'autant plus essentielle pour les collectivités.**

Dans ce contexte, la Nièvre s'inscrit dans une démarche constructive et partenariale avec l'INSEE. Aux côtés d'élus du département, je rencontrerai prochainement la directrice régionale de l'Institut pour lui proposer d'**engager un travail de recherche sur les nouveaux comportements résidentiels dans les espaces ruraux.** La Nièvre pourrait constituer un terrain d'étude pertinent pour tester différentes approches méthodologiques, par exemple à l'échelle d'un canton pilote.

Pour autant, bien que cette démarche de recherche soit indispensable, l'INSEE ne semble pas envisager une modification de sa méthodologie de comptage. Or, la population de référence est mentionnée dans plus de 300 textes réglementaires : **elle conditionne à la fois les dotations des collectivités et l'implantation des services publics de l'État.** Une méthode de calcul défavorable pourrait donc fragiliser la « renaissance rurale » observée par les chercheurs depuis plusieurs décennies.

La question du recensement dans les zones rurales a déjà fait l'objet d'un travail avec les élus au sein de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp), permettant d'avancer de deux ans l'année médiane retenue pour la population de référence. Cette avancée, attendue par les élus, ne doit toutefois pas nous empêcher d'interroger plus profondément la méthodologie du recensement.

Repenser la notion de résidence ne constitue pas une simple évolution technique : **c'est un engagement politique fort en faveur de l'égalité territoriale**. C'est reconnaître que les modes de vie de nos concitoyens ont profondément évolué, entre ancrage local, mobilités professionnelles, télétravail et attaches familiales multiples, et que **nos outils statistiques doivent désormais en rendre compte avec justesse**.

Aujourd'hui, les critères de comptage de l'INSEE, **fondés sur une approche encore largement figée de la résidence principale**, ne permettent plus de traduire fidèlement la réalité vécue dans de nombreux territoires ruraux. **Ils minorent de fait les populations effectivement présentes** et utilisatrices des services publics, faussant ainsi l'appréciation des besoins, l'allocation des ressources et, in fine, les conditions d'exercice de l'action publique locale.


Adapter ces modalités de comptage aux nouvelles formes de vie des Français — en intégrant notamment les situations de multi-résidentialité, de présence alternée ou encore de résidences liées à l'activité professionnelle — apparaît aujourd'hui indispensable pour **garantir une représentation plus équitable des territoires**.

C'est pourquoi nous sollicitons votre soutien et votre engagement, monsieur le Premier ministre, afin qu'**un nouveau groupe de travail soit mis en place sous l'égide de la Cnerp pour étudier l'intégration de la multi-résidentialité dans le calcul de la population de référence des communes**.

Par ailleurs, je souhaite attirer votre attention sur les **risques liés à la logique démographique qui préside à la répartition des services publics de l'État**. Dans les espaces ruraux, le retrait progressif de nombreux services publics — en particulier les fermetures de classes dans les écoles et les collèges — constitue une véritable condamnation pour des villages et des cantons qui attirent pourtant de nouveaux habitants. Alors que l'État promet depuis de nombreuses années une métropolisation du pays, il lui revient d'agir en responsabilité et de **garantir des conditions de vie dignes dans les territoires ruraux**, en maintenant une offre de services publics de qualité et de proximité. Au-delà de garanties, les élus comme les citoyens ont besoin de **perspectives claires** pour construire l'avenir dans les espaces ruraux.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous,



Fabien BAZIN
Président du Conseil départemental de la Nièvre

Copies :

- Madame Françoise GATEL, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation.
- Monsieur Eric KERROUCHE, président de la Commission national d'évaluation du recensement de la population (Cnerp).